

**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 JUIN 2021**

--°°0°°--

1 – APPROBATION DU PV DU 15 AVRIL 2021

Observation de M. Renard concernant le dernier paragraphe du PV, les propos rapportés de Mme Boulongne ne concernent que les automobilistes roulant trop vite.

Le PV est adopté par **21 POUR**.

2 – PATRIMOINE

2.1 – Approbation du plan de gestion des 23 Beffrois Français inscrits sur la liste du patrimoine mondial

Arrivée de Mme CAROUGE Gisèle à 18h19.

L'inscription par l'UNESCO du bien « Beffrois de Belgique et de France » implique la mise en œuvre d'un plan de gestion global du bien. L'association « Beffrois du Patrimoine mondial » assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce plan de gestion avec les villes et l'Etat. L'association a finalisé ce plan de gestion qui se décline en 4 enjeux et 39 actions prioritaires et temporisées dans un calendrier de 10 années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **22 voix POUR** décide d'approuver le plan de gestion rédigé par l'association « Beffrois du Patrimoine mondial ».

3 – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

3.1 – Adhésion au programme « Petites villes de demain »

Arrivée de Mme SCHULER Angéline à 18h29.

Les communes de Rue et Crécy en Ponthieu ont été retenues, comme 19 autres communes du Département de la Somme, pour intégrer le programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de la cohésion des Territoires. Ce programme vise à donner aux villes et intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation et de renforcer leur attractivité. Dans ce cadre l'Etat demande la conclusion d'une convention de 18 mois pour établir un diagnostic de territoire et le recrutement d'un chef de projet pour élaborer et suivre le contrat dans sa mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 voix POUR** décide d'intégrer le dispositif Petites villes de demain.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

4.1 – Création de poste

Compte tenu des départs en retraite prévus cette année il convient de renforcer les effectifs des services techniques. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **18 voix POUR et 5 CONTRE** décide la création d'un emploi d'agent polyvalent des services techniques de catégorie C au grade d'agent de maîtrise à temps complet.

4.2 – AJOUT – Création de trois postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** décide de créer 3 postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.

5 – FINANCES

5.1 – Demande de subvention – Chapelle du Saint-Esprit : Etude pour mise hors d'eau

Le 11 mars dernier le conseil municipal avait délibéré pour une demande de subvention auprès de la DRAC pour l'étude sur la mise hors d'eau de la Chapelle du Saint-Esprit. Depuis cette délibération un devis a été modifié (l'étude scientifique du sous-sol) et deux autres se sont ajoutés :

- Le diagnostic parasitaire du plancher du maître autel pour un montant de 386 € HT,
- Le relevé du taux d'humidité de la Chapelle pour 2021-2022 pour un montant de 2 400 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de la DRAC pour l'obtention d'une subvention de 50 % du montant total hors taxes de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide de solliciter l'aide de la DRAC et arrête le plan de financement suivant :

▪ Bilan sanitaire des chéneaux :	2 850 € HT
▪ Étude scientifique du sous-sol :	11 950 € HT
▪ Restauration des réseaux des pluviales :	10 700 € HT
▪ Diagnostic parasitaire du plancher de maître autel :	386 € HT
▪ Relevé du taux d'humidité 2021-2022 :	2 400 € HT
▪ Montant total HT des opérations :	28 286 €
▪ Montant total TTC des opérations :	33 943,20 €
▪ Financement DRAC (50 % du total HT)	14 143 €
▪ Reste à charge commune	19 800,20 €
	Dont 5 657,20 € de TVA

5.2 – Demande de subvention – Acquisition de deux radars pédagogiques

Monsieur le Maire afin de sensibiliser les automobilistes sur la vitesse propose d'acquérir 2 radars pédagogiques mobiles qui pourront être déplacés régulièrement, et de solliciter le Conseil Départemental de la Somme pour une subvention au titre des amendes de police 2021 relatives à la sécurité routière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide de solliciter le département de la Somme suivant le plan de financement suivant :

▪ Montant total HT :	4 138,55 €
▪ Subvention du conseil départemental (30 %) :	1 241,56 €
▪ Reste à charge commune :	3 724,70 € dont 827,71 € de TVA

5.3 – Demande de subvention – Modernisation de l'éclairage public

La collectivité a engagé en 2020 un programme de modernisation de son éclairage qui se terminera en 2022 par le centre-bourg. Pour 2021 la collectivité souhaite continuer son action en remplaçant 102 éclairages sur Canteraine, Larronville et la Tourberie pour un montant prévisionnel de 29 737,08 € TTC. Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour une aide à la modernisation de l'éclairage public pour un montant de 9 912,36 € représentant 40 % du montant total hors taxes du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **23 voix POUR** décide d'approuver l'opération telle que présentée ci-dessus et de solliciter selon le plan de financement suivant le Conseil Départemental pour une aide à la modernisation de l'éclairage public

Montant Total HT du projet :	24 780,90 € HT
Subvention sollicitée auprès du CD80 :	9 912,36 €
Autofinancement :	19 824,72 €
Dont TVA :	4 956,18 €

5.4 – Suppression de la régie photocopies

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des « photocopies » à compter du 1^{er} juillet 2021.

5.5 – Suppression de la régie « chiens errants »

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des « droits de séjour temporaire et de capture des animaux errants sur le territoire » à compter du 1^{er} juillet 2021.

5.6 – Suppression de la régie « chiens errants »

Le conseil municipal après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide de supprimer la régie de recettes pour le recouvrement de la taxe de séjour à compter le 1^{er} juillet 2021.

5.7 – Avenant au bail du Centre des Finances Publiques

Le Centre des Finances Publiques de RUE fermera ses portes au public le 31 décembre 2021. Le bail qui arrive à échéance le 30 juin 2021 serait prolongé jusqu'au 30 juin 2022 pour un loyer identique (12 136,34 € HC). Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

5.8 – Créances éteintes – budget Spic Eau – exercices antérieurs

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatifs du 13/04/2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **23 voix POUR** décide de statuer sur l'effacement des dettes des débiteurs. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 899,01 €. Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget SPIC Eau 2021.

5.9 – Admission en non-valeur – Budget Spic Eau

Sur proposition de M. le Trésorier par états des présentations et admissions en non-valeur du 31 mai 2021 n° 4376460833. Le Conseil Municipal par **23 voix POUR** décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes portés sur la liste n° 4376460833. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 636,09 €. Les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours du budget Spic Eau 2021.

Sur proposition de M. le Trésorier par états des présentations et admissions en non-valeur du 31 mai 2021 n° 437650233, le Conseil Municipal, par **23 voix POUR** décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes portés sur la liste n° 4376560233. Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 2 275,15 €. Les crédits sont inscrits en dépenses aux budgets de l'exercice en cours du budget Spic Assainissement 2021.

6 – QUESTIONS DIVERSES /COMMUNICATION – DROIT D'INITIATIVE

Observation de M. Renard concernant la convocation à la séance du Conseil Municipal qui ne fait pas mention des questions diverses.

Question de M. Renard concernant la pétition relative à l'implantation d'un nœud de raccordement optique route du Crotoy. Un nouvel emplacement à l'arrière de l'extension du cimetière a été trouvé. Intervention de Mme Magnier qui signale que le problème ne peut être que déplacé.

Question de M. Renard relative aux travaux d'effacement route d'Arry : la voirie va-t-elle être refaite ? M. Le Maire répond que les tranchées percées seront rebouchées, refaites mais qu'il s'agit d'une route départementale. M. Renard pose la question du coût des travaux, ce à quoi M. Le Maire répond que le rendez-vous est pris afin de calculer le coût total incluant les bordures et les trottoirs avec les 4 entreprises présentes. Le coût global sera transmis ultérieurement.

Une délibération de la CCPM acte le partage du dossier de renouvellement de la labellisation « Commune Touristique » de la commune du Crotoy par la CCPM via l'Office de Tourisme Intercommunal. Pourquoi la ville n'a-t-elle pas fait les mêmes démarches ? M. Le Maire n'a pas été informé du renouvellement avant la délibération prise par la CCPM. Depuis une demande a été formulée en ce sens auprès de la CCPM.

M. Renard déplore que la ville et les hameaux ne soient pas particulièrement soignés, que la balayeuse ne tourne pas assez régulièrement et que la machine à désherber achetée récemment n'est pas utilisée. M. Renard souhaite être informé des contrats de fauche (prestataire, périodicité, coût) et se demande comment certains agents occupent leurs journées alors que certaines tâches sont déléguées au secteur privé.

M. Le Maire explique que 3 contrats n'ont pour l'instant pas été remplacés aux services techniques. De nouveaux contrats vont être conclus. La balayeuse était en panne. Elle a tourné ces derniers jours. La machine pour désherber est actuellement à l'essai donc elle ne peut pas être utilisée. Concernant les contrats de fauche, 3 prestataires ont été sollicités, dont un retenu. La taille de haie a été réalisée ces derniers jours par un prestataire en ponctuel pour les routes d'Abbeville, les jardins ouvriers, Larronvilles et l'Allée du Marquis. L'équipe communale concède qu'il y a du retard mais que cela va être fait.

M. Renard déplore la dangerosité de l'absence de fauchage sur la route de Canteraine, notamment sur le virage du Christ.

Question de M. Renard concernant les demandes de congés des agents.

M. Le Maire ne souhaite pas aborder le cas personnel des agents lors de la séance du Conseil Municipal.